

Le PPD constitue un ensemble de programmes d'investissements sectoriels à l'échelle nationale et régionale et dont la réalisation doit permettre de répondre à court terme partiellement ou totalement aux préoccupations premières des masses rurales et urbaines notamment dans les domaines ci-après :

- les besoins en produits vivriers ;
- l'alimentation en eau ;
- l'habitat ;
- les infrastructures socio-économiques de base (éducation , santé, culture, sport).

Au-delà de ces objectifs économiques, la mise en œuvre (...) Vise essentiellement :

- à démontrer qu'à tous les niveaux de réalisations économiques et sociales, le Burkina Faso peut et doit compter d'abord sur ses propres forces ;
- à donner la preuve que dans le contexte spécifique burkinabè, l'effort au travail des masses demeure le facteur déterminant dans la conquête de nouveaux progrès sociaux ;
- à encourager et à élever chaque jour davantage le niveau de conscience politique et l'esprit d'initiative des masses laborieuses (cf. Introduction du PPD, 1984).

Le programme de base a été élaboré par la population rurale dans la recherche de son autosuffisance. A cette occasion l'accent a été mis sur deux points à savoir : l'eau et l'agriculture (production végétale).

On constate que le secteur rural avec 2 976 364 millions de F CFA absorbe 40 % du montant monétaire de l'ensemble du programme de base tous secteurs confondus (7 438 524 millions de F CFA). On peut constater la prédominance du sous-secteur Eau, qui, à lui seul absorbe 75,88 % du financement du secteur ».

*Extraits du Programme Populaire de Développement.*